

Le Bellovissien

N° 28
Décembre 2020

Bulletin municipal de Bellou-le-Trichard



Le mot du Maire

C'est bien sûr, dans un contexte particulier que s'est déroulée cette année 2020 qui nous aura fait encore plus prendre conscience de l'importance des rapports humains, des liens familiaux, de la solidarité.

Malgré ces circonstances inédites, et grâce à votre participation exemplaire de 71,43 % aux élections municipales, c'est une équipe rajeunie et renouvelée pour moitié qui s'est installée à la mairie.

C'est une bonne chose de voir la volonté de cette jeunesse participer activement à la vie de la commune et d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être collectif.

Je tiens aussi à remercier l'équipe précédente dont le mandat a été prolongé, et plus particulièrement celles et ceux qui ont décidé de ne pas continuer l'aventure.

Je sais également pouvoir compter sur l'implication, le sens des responsabilités et la disponibilité d'Ange-Line notre secrétaire communale, ainsi que sur les compétences de Claude notre cantonnier qui assure l'entretien de notre commune.

Compte tenu des conditions sanitaires, les annulations des activités et festivités organisées par l'Amicale des Aînés et le Comité des Fêtes se sont enchaînées.

Également perturbées, les traditionnelles animations communales n'ont pas eu lieu. Le banquet offert le 8 mai aux personnes ayant atteint l'âge de 60 ans, a dans un premier temps été reporté en novembre, puis il a finalement été annulé. Le spectacle de Noël a subi le même sort, mais la municipalité a tenu à maintenir les cadeaux offerts aux enfants chaque année via une distribution organisée à la mairie en décembre.

L'arrêt de la vie associative et des activités à la salle des fêtes pénalisent notre bien vivre ensemble et favorisent l'isolement. Cette crise nous aura rappelé si besoin était, l'attachement que nous portons à nouer des relations humaines et à les cultiver.

Alors restons vigilants, respectons les gestes barrières, protégeons-nous collectivement pour contraindre la propagation du virus et envisager la nouvelle année sous de meilleurs auspices !

Prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-Pierre DESHAYES

Mairie de Bellou-le-Trichard

02 33 83 22 34

Permanences :

Le mardi de 17h à 19h

Le jeudi de 14h à 16h

www.bellouletrichard.com

bellouletrichard@wanadoo.fr

Une équipe municipale renouvelée

Afin de respecter les distanciations nécessaires dues au contexte sanitaire, l'installation du conseil municipal s'est déroulée dimanche 24 mai dans la salle des fêtes, et s'est tenue à huis-clos.



De gauche à droite : Jean-Pierre Deshayes, MarieJo Flahault, Jayson Lallier, Marilyn Kerveillant, Sébastien Fournier, Wendy Bontemps, Bastien Théotime, Alexandre Colas, Sandrine Brisset, Christelle Jupin, Jean-Louis Pigeon.

Jean-Pierre Deshayes a été élu maire, Sébastien Fournier 1er adjoint, Marilyn Kerveillant 2e adjointe, et MarieJo Flahault 3e adjointe.

Les échéances à venir



Prix du timbre : hausse au 1er janvier 2021

Pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passe de 0,97 € à 1,08 €, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures en France métropolitaine) étant porté dans le même temps à 1,28 € (contre 1,16 €).



Tickets restaurant utilisables jusqu'au 1er septembre 2021

Jusqu'au 1er septembre 2021, vous pourrez payer avec vos tickets restaurant la somme de 38 € par jour (au lieu de 19 €) y compris le dimanche et les jours fériés. Compte tenu de la fermeture des restaurants, les tickets peuvent également être utilisés pour le « click and collect » ou pour les livraisons de plats vendus par ces établissements.

Le plafond reste à 19 € par jour en supermarché ou magasin alimentaire.

CALENDRIER SCOLAIRE	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Vacances d'Hiver	samedi 20 février 2021	lundi 8 mars 2021
Vacances de Printemps	samedi 24 avril 2021	lundi 10 mai 2021
Pont de l'Ascension	mercredi 12 mai 2021	lundi 17 mai 2021
Vacances d'Été	mardi 6 juillet 2021	jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	samedi 23 octobre 2021	lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	samedi 18 décembre 2021	lundi 3 janvier 2022

Sécurité du bourg



Après analyse des relevés effectués sur une année par les radars pédagogiques, il s'avère que de gros excès de vitesse ont été enregistrés, notamment au niveau du cimetière.

Pour s'assurer de la fiabilité des radars, la demande d'installation d'un câble de contrôle est en cours auprès des services de la DDT pour permettre de vérifier le nombre de véhicules et les vitesses.

D'autre part, pour plus de sécurité dans le bourg du village, des marquages au sol concernant les zones 30, une bande de rétrécissement de chaussée, des passages piétons, des STOP, un zigzag bus, ainsi que deux emplacements GIG-GIC, ont été réalisés.



Les ordures ménagères



Tri sélectif : attention ça déborde !

Lorsque les conteneurs à verre et emballages bi-flux sont pleins, n'hésitez pas à en faire part à la Mairie **02 33 83 22 34** (messagerie ou secrétaire) ou à l'un des adjoints ou bellouletrichard@wanadoo.fr afin que l'information soit transmise le plus rapidement possible au SICTOM, chargé de l'enlèvement.

Bacs collectifs des ordures ménagères

L'incivisme occasionnel ou récurrent de personnes de passage sur le territoire communal provoque parfois des débordements de certains bacs collectifs.

Face au légitime agacement des riverains et au besoin de maintenir en bon état de propreté ces espaces, la mairie qui a déjà procédé au déplacement de certains bacs, poursuit sa réflexion.

Entourées par des claustras bois et/ou des aménagements paysagers, des dalles en béton pourraient être installées pour faciliter la mobilité des bacs et protéger les emplacements. Il existe également des plateformes prêtes à l'emploi pour ce type d'aménagement.



La décision définitive concernant d'éventuelles acquisitions et/ou aménagements, sera prise après la prochaine réunion du SICTOM prévue en février 2021.

Aire de jeux pour les enfants



Placés sur le terrain de la salle des fêtes, les jeux collectifs pour enfants vont être réparés et nettoyés par une entreprise.

Dans l'attente de pouvoir sécuriser l'espace comprenant le toboggan, ce dernier est interdit d'accès et un arrêté a été pris en ce sens.

Sécheresse

Compte tenu de la sécheresse constatée et des dégâts engendrés signalés auprès de la Mairie, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée.

Les habitants concernés seront informés dès que la réponse sera parvenue en Mairie.



Travaux sur la commune



Réfection des trottoirs du bourg avec la pose d'un bitume recouvert par du gravier. Ces travaux ont été programmés pour un montant de 14 700 €.

Pour assurer la sécurité des enfants à la montée et descente du car scolaire, un candélabre a été mis en place sur le rond-point du cadran-solaire. Après déduction de subventions, il est resté à charge 3 172 € pour la mairie.



Aires de croisement financées par le département et réalisées sur la route du lavoir.



Des travaux de busage ont été effectués afin de drainer les eaux stagnantes au niveau de la cour lieu-dit «Les Arpens des Alleux» ainsi qu'à «La Durandière».

Le Père Noël communal s'est adapté au Covid

A défaut de pouvoir offrir un spectacle, et de pouvoir assurer une distribution de cadeaux pour les 31 enfants de moins de 13 ans autour d'un goûter partagé par les familles, le Père Noël a pris soin de déposer sa hotte à la Mairie.

En attendant le retour des festivités habituelles pour Noël 2021 qui devra être une excellente occasion de nous rassembler,... restons prudents !



Noces de platine

René et Roberte Pivard, ont ensemble, marqué d'une pierre blanche leur soixante-dixième anniversaire de mariage le 2 janvier 2020.

Roberte Pivard née le 14 avril 1932, a vécu 52 ans à Bellou avant de nous quitter.

La mini bibliothèque a fait peau neuve

Placée dans le hall de la Mairie, la bibliothèque miniature est accessible toute l'année, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. On peut y déposer des livres dans la limite des étagères disponibles, ou se servir en libre-accès. L'idée, c'est que les livres tournent en passant de main en main...



Amicale des Aînés ruraux

« La crise sanitaire que nous subissons avec la Covid19 a mis toutes nos activités en sommeil, alors que l'une des raisons principale de notre Amicale est de contribuer à rompre la solitude et l'isolement. En attendant un avenir meilleur, prenez soins de vous, respectez bien les gestes barrières car nous comptons sur vous pour nous revoir bientôt. »

Jean-Louis Pigeon, président de l'Amicale.



Les photos de cette page ont été prises en début d'année, avant la crise sanitaire.

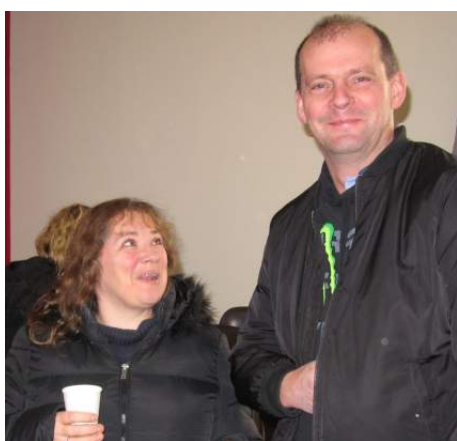


Comité des fêtes



Paëlla, balades, concours de boules, Halloween,... les animations du Comité des fêtes ont dû être reportées, puis annulées à cause du contexte sanitaire. Au bilan de cette année, seule la galette des rois en début d'année a permis à plusieurs personnes de se retrouver autour d'un moment de convivialité.

Auparavant, l'assemblée générale a reconduit son conseil d'administration et son bureau qui reste composé de Karine Maubert et Blandine Taffory à la présidence, Claude Chartier reste trésorier, Dominique Chartier trésorière adjointe et MarieJo Flahault secrétaire.

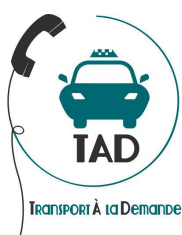


Transport à la demande

Les déplacements proposés par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand

Tout déplacement sur la CDC des Collines du Perche Normand :	
Quand ?	Du lundi au vendredi
Quelle heure ?	De 14h à 18h
Tarif/personne	3,00 € / trajet

Rendez-vous médicaux hors CDC :	
Lesquels ?	Rendez-vous non pris en charge par la Sécurité Sociale.
Quand ?	Du lundi au vendredi
Quelle heure ?	De 14h à 18h
Pour aller où ?	Berd'huis, Mamers, Mortagne-au-Perche, Nogent-le-Rotrou, La Ferté-Bernard, Alençon, Le Mans
Tarif/personne	<10 km : 3,00 €
	11 à 20 km : 6,00 €
	21 à 50 km : 9,00 €



Réservations par téléphone
au 02 37 49 63 51
 du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Gares SNCF	
Quand ?	Du lundi au vendredi
Quelle heure ?	De 6h à 21h et de 14h à 18h selon votre zone : nous contacter au 02 37 49 63 51
Pour aller où ?	Gare du Theil-La Rouge, gare de Nogent-le-Rotrou, gare de la Ferté-Bernard
Tarif/personne et par trajet	<10 km : 3,00 €
	11 à 20 km : 6,00 €
	21 à 50 km : 9,00 €
	>51 km : 18,00 €

Correspondance bus TIS et CAP ORNE	
Quand ?	Tous les jours
Quelle heure ?	Selon les horaires de lignes
Tarif/personne	2,00 € / trajet

Les marchés	
Quand et où ?	Lundi : La Ferté-Bernard Mercredi : Le Theil/Huisne Jeudi : Bellême Samedi : Nogent-le-Rotrou
Quelle heure ?	De 9h30 à 12h
Tarif/personne	2,50 € / trajet

Attention, les réservations doivent se faire au minimum la veille de votre déplacement, avant 12h.

Pour un déplacement le dimanche ou le lundi, la réservation doit être effectuée le vendredi avant 12h.

Animations Enfance-Jeunesse, animations numériques (EPN, Tiers Lieu)	
Où ?	Sur le territoire de la CDC
Quelle heure ?	Selon calendrier des animations
Tarif/personne	<25 ans : 1,00 €/trajet >25 ans : 2,00 €/trajet

Loisirs Week-end	
Quand ?	Samedi et Dimanche (Réservation le vendredi avant 12h)
Quelle heure ?	De 14h à 19h, selon le calendrier des manifestations
Tarif/personne	Samedi : 3,00 €/trajet Dimanche : 4,00 €/trajet

Aides pour rénover son habitation



OPAH 2019-2022
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

DES AIDES FINANCIÈRES
UN SUIVI GRATUIT ET PERSONNALISÉ
À destination des propriétaires occupants et bailleurs
(Isolation, chauffage, menuiseries, adaptation perte autonomie...)

**Besoin de RÉNOVER et ADAPTER
votre LOGEMENT ?**

Contactez
Pays du Perche ornaïs
02 33 85 80 87
opah@payspercheornais.fr

Pays du Perche ornaïs
Maison des Territoires
Zone de la Gripe
61400 Mortagne-au-Perche



OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la période 2020-2022 est animée par le Pays du Perche ornaïs.

Ces financements de l'ANAH et des Communautés de Communes accompagnent :

- les logements de plus de 15 ans
- les propriétaires sous les plafonds de ressources ANAH
- les travaux de rénovation thermique, autonomie, logements dégradés

Contact pour plus d'informations :
Marine Aveline, chargée de mission Habitat et animatrice OPAH, opah@payspercheornais.fr
02 33 85 80 87



Le dispositif MaPrimeRénov'

Cette aide forfaitaire est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux.

Les bénéficiaires en connaissent le montant avant de démarrer leurs travaux.

MaPrimeRénov' est versée en une fois, dès la fin des travaux, pour faciliter leur financement. Une avance de frais peut être accordée afin d'aider à régler l'acompte des travaux. Il est également possible de mandater quelqu'un (proche, artisan agréé...) pour faciliter les démarches.

L'ouverture de MaPrimeRénov' à tous s'accompagne de la mise en place de plusieurs bonifications :

- un forfait rénovation globale pour encourager les travaux ambitieux qui permettent un gain énergétique de plus de 55 % ;
- un bonus sortie de passoire pour accélérer la rénovation des 4,8 millions de logements énergivores (étiquette F ou G)
- un bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A ;
- un forfait accompagnement à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans leurs travaux.

Pour se renseigner sur le montant des aides financières mobilisables, un simulateur en ligne « Simul'aides » a été ouvert sur le site www.faire.gouv.fr, le service public d'information et de conseil pour la rénovation énergétique.

MaPrimeRénov' remplace le Crédit d'impôt à la transition écologique, (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah)
« Habiter mieux agilité ».



Pour celles et ceux qui ne disposent pas d'internet, Ange-Line notre secrétaire de Mairie peut vous aider dans vos démarches.

L'appeler pour un RDV au 02 33 83 22 34

Syndicat d'eau - SIAEP Perche Sud



Les délégués du comité Syndical Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Perche Sud ont élu le 23 juillet 2020 :

photo de gauche à droite 1^{er} rang

Bernard Michel 1^{er} vice-président, Arnaud Loiseau président, Amale El Khaledi 2^{eme} vice-présidente et Michel Herouin 3^e vice-président.

Photo de gauche à droite 2^{eme} rang

Sébastien Larher responsable technique, Frédéric Agogué fontainier, Damien Brisset fontainier, Julien Gaineau fontainier, Anthony Belin employé espaces verts et matériels, Céline Boulier responsable régie, Claire Chotard responsable administratif et financier.



Siaep du Perche Sud
Rue des Cytises
61130 Bellême
02 33 83 07 93

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00

Evolution des tarifs

Prix du M3

0,89950 € en 2020
0,88720 € en 2019
0,88720 € en 2018
0,88720 € en 2017
0,87000 € en 2016
0,87000 € en 2015
0,87000 € en 2014
0,82000 € en 2013
0,82000 € en 2012
0,82000 € en 2011
0,82000 € en 2010

En 10 ans, l'augmentation du tarif du m³ représente 0,0795 €
Soit une augmentation de 9,69512 % en 10 ans
Soit moins de 1 % par an

Investissements réalisés :

- Clôture du château
- Réhabilitation et mise en sécurité du château d'eau et du captage de la Joustière
- Financement du périmètre de protection

En 2017, le prix moyen (pondéré) départemental de l'eau potable s'établissait à 1,88 € HT et hors redevance pour 120 m³.

Source : Syndicat départemental de l'eau (SDE61)

Paielement de la facture

Vous pouvez opter pour le prélèvement mensuel ou à échéance.
Renseignez vous auprès de Céline **02 33 83 07 93** pour toute information.

SIAEP Perche Sud

Evolution de la facturation sur 2 ans pour tous les ex-syndicats
faisant partie du SIAEP Perche Sud
Facturation d'un abonné consommant 90 m3/an

	Tarif 2020			Tarif 2021			Tarifs 2022		
	Part fixe	Part variable	Montant facturé	Part fixe	Part variable	Montant facturé	Part fixe	Part variable	Montant facturé
EX SIAEP BELLEME	82,52	1,1264	183,90	82,52	1,1264	183,90	85,00	1,12	185,80
EX BELLOU	67,61	0,8995	148,57	75,00	1,06	170,40			
EX IGE	85,78	1,1148	186,11	85,78	1,1148	186,11			
EX DAME MARIE	96,40	1,2148	205,73	90,00	1,16	194,40			
EX ORIGNY LE ROUX	64,93	0,9897	154,00	75,00	1,06	170,40			
EX ST GERMAIN	91,46	1,1798	197,64	90,00	1,16	194,40			

Prestations de services du SIAEP Perche Sud

Prestations à réaliser	Tarif applicable au 14/10/2020 (HT)
Forfait création de branchement jusqu'à 5 mètres	800.00 €
Forfait création de branchement (jusqu'à 12 mètres)	1200 € pour un diamètre de 25 1400 € pour un diamètre de 32 1700 € pour un diamètre de 40 1900 € pour un diamètre de 50 (suppléments suivant la nature du sol et les exigences des collectivités)
Plus-value au forfait au-delà des 12 mètres suivant la nature du sol + location de fusée	110 €/ml à 500 €/ml
Coût du remplacement de compteur à la charge de l'utilisateur (en cas de défaut de surveillance, négligence, dégradation)	65.00 €
Déplacement de compteur	800.00 €
Pénalité pour prise illicite d'eau sur le réseau (+ frais d'huissier de justice pour constat)	1 000.00 €
Frais d'ouverture de branchement	35.00 €
Frais de fermeture de branchement	50.00 €
Fermeture de Branchement (non-respect des règles d'usage)	35.00 €
Remise en service de Branchement (non-respect des règles d'usage)	100.00 €
Vérification d'index à la demande du client suite à une contestation de la valeur de l'index relevé lors de la campagne	50.00 €
Déplacement pour un relevé de compteur hors période de relevés	35.00 €
Frais de vérification (étalonnage par organisme agréé)	160.00 €
Pour détérioration accidentelle provoquée par un tiers	150 € tarif horaire + fournitures de réparation (majoration du week-end et jour férié 100 €)
Frais de dossier lors d'une souscription (sauf en cas de reprise de l'habitation par le propriétaire entre deux locations)	15.00 €

Dans nos jardins...



Le **hérisson** mange des coléoptères, des sauterelles (tous les insectes à carapace et autres), des vers de terre, des limaces, des escargots, des cloportes, des araignées et à l'occasion des choses tombées au sol comme des petites baies, ... Pour aider les hérissons, ne **jamais donner du lait de vache, du fromage ou du pain**, ces aliments donnent une dysenterie mortelle.

Sans oublier l'eau, à la tombée de la nuit, on peut mettre à leur disposition des croquettes ou pâtées pour chats ou chiens, C'EST TOUT !

La **chenille processionnaire** est connue pour les risques sanitaires qu'elle cause tant aux humains qu'aux animaux domestiques. Elle parasite les conifères comme le pin, le cèdre ou le Douglass, en les défoliant de façon très prononcée.

Mésanges et **chauve-souris** font partie des prédateurs naturels. La mésange s'attaque directement aux nids fixés sur les pins pour en extraire les chenilles. Quant aux chauves-souris, elles sont friandes de papillons.



Attention aux **tiques** ! L'arrivée du beau temps signe aussi le début de la saison des tiques. Elles ne vivent pas que dans des zones boisées et humides ou dans les herbes hautes des prairies, les tiques sont aussi présentes dans nos jardins.

Très commun dans les jardins, le **lézard des murailles** se nourrit principalement d'insectes (mouches, fourmis), mais aussi de quelques araignées, de petits mollusques comme des escargots, de quelques cloportes et de lombrics.



Attention ! Une destruction sauvage du nid (tir au fusil, utilisation d'une lance à eau...) engendre un risque très élevé d'attaque massive, favorise la dispersion des reines qui recréeront d'autres nids !

Lorsque vous découvrez un nid de **frelons asiatiques**, vous ne devez surtout pas le déloger vous-même. Faites votre déclaration sur la plateforme départementale www.frelonasiatique61.fr pour une prise en charge. Vous y trouverez informations et conseils sur la procédure à suivre pour détruire le nid efficacement.

En passant par cette plateforme centrale,

- le Département de l'Orne participera à hauteur de **33 % à la destruction du nid** de frelons asiatiques.
 - La commune de Bellou-le-Trichard participera à hauteur de **33 % à la destruction du nid** de frelons asiatiques.
- L'aide est plafonnée à 50 €

Droits et devoirs, démarches,...



3230 : un numéro unique pour joindre votre Caf

Depuis le 16 décembre, tous les numéros des Caisses d'allocations familiales (Caf) en 0810 sont remplacés par un numéro unique.

Auparavant chaque Caf disposait de son propre numéro, long à retenir et surtaxé. Désormais, pour joindre votre Caf, il vous faut composer le 3230 (coût d'un appel local).

Pour contacter votre Caf, composer le 3230 puis renseigner le numéro de votre département pour être redirigé vers votre Caf et entrer en relation avec un conseiller.

De la même façon, pour les parents qui rencontrent des problèmes de paiement de pensions alimentaires et qui souhaitent contacter l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), le numéro à contacter est le 3238.

Activité partielle et droits à la retraite

Les périodes d'activité partielle comprises entre le 1er mars 2020 et le 31 décembre 2020 seront exceptionnellement prises en compte pour l'ouverture des droits à pension de retraite des assurés au titre du régime général (Cnav) et du régime des salariés agricoles (MSA) prenant effet à compter du 12 mars 2020. Cette disposition avait été prévue par la loi du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire.



Un contingent de 220 heures indemnisées est nécessaire pour valider un trimestre, dans la limite de 4 trimestres pour l'année 2020.

Les périodes d'activité partielle donnent également lieu à cotisations pour l'assurance veuvage, en plus des périodes habituellement prévues (toujours dans la limite de 4 trimestres).



Tickets restaurant 2020

Vos titres-restaurant 2020, qui arrivent à échéance fin février 2021, sont exceptionnellement utilisables jusqu'au 1er septembre 2021. Habituellement, les titres-restaurant sont utilisables pendant l'année civile de leur émission et les mois de janvier et de février de l'année suivante.

Jusqu'au 1er septembre 2021, vous pourrez payer avec vos tickets restaurant la somme de 38 € par jour (au lieu de 19 €) y compris le dimanche et les jours fériés. Compte tenu de la fermeture des restaurants, les tickets peuvent également être utilisés pour le « click and collect » ou pour les livraisons de plats vendus par ces établissements.

Complémentaire santé

Depuis le 1er décembre 2020, il est possible de résilier son contrat à tout moment.

Dès lors qu'un contrat de mutuelle a plus d'un an, vous n'êtes plus obligés d'attendre sa date d'échéance (c'est un contrat tacitement reconductible) pour pouvoir y mettre fin.

Cette mesure concerne les contrats individuels en cours au 1er décembre 2020 comportant des garanties pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.



La vie à Bellou à différentes époques

Vestiges d'une activité économique florissante à Bellou-le-Trichard

MENUISERIE MÉCANIQUE - EBÉNISTERIE

PHOTOGRAPHIE

Charles CHARON

BELLOU-LE-TRICHARD
par Saint-Germain-de-la-Coudre (Orne)

Madame Hervé au Haut Buas *Doit*
Le 13 Novembre 1936

Savoir	
1938	Travaux exécutés au Haut Buas dans la chambre au Bois de l'Étang
	Pour pose de plinthe 19" 16 a 9; 57,50
	24 tait pour pour la pose 12
	Baguette d'angles fenêtres et porte 27,35
	Remplacer une pièce d'appui à la fenêtre posée 28
	Une ciréroune 16
	Une tablette de fenêtre 1,34 x 0,32 = 0,44 a 40; = 17 60
	Pour fourniture de 12 kilogs de plâtre 3 60
	Une patte à pointe posée avec tampon 1
	Une bouteille d'huile pour ciréroune 1 75
	Une encadrement pour la cheminée 13 15
	Boîte à tapisser posée sur la boiselure de l'encadrement 2 10
	Fournir et ajuster deux clefs de tiroir 7 50
	à Reporter 89,95

1/1

MARÉCHALERIE - QUINCAILLERIE
SERRURERIE
Vente et réparations de Machines Agricoles en tous genres

M. DAIGNEAUX
BELLOU-LE-TRICHARD (ORNE)

M. Botineau H. *Doit*

R. C. Saigle 912 Le 193

1944	4 rasti	28
juin	4 fers	48
juillet	soudé une tige	8
	une tête de vis	28
août	une queue de faux	12
	2 fers 6 rasti	87
sept.	1 rasti et deux vis	18
oct.	4 fers	60
		274

Paiement reçu
de 120 francs
le 12/10/44
Partie due au dév.



Le bâtiment à gauche de la salle des fêtes à tout d'abord été en préau pour l'école avant de servir de cuisine.

La tempête de 1990 a eu raison de cette construction qui abritait aussi des toilettes et du bois de chauffage.

LES ACTEURS TOURISTIQUES

La Cabane perchée dans le Perche

Claire Stickland & Ivan Payonne

La Renardière

Cabane d'hôtes tout confort

02 33 25 57 96

06 24 84 98 25

Hameau de Lauseraie

Frédérique et Emmanuel Valentin

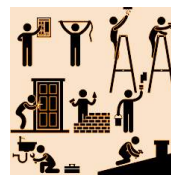
Chambres d'hôtes et gîte

02 33 73 53 34

06 83 38 09 85



LES ARTISANS



Daniel LECHENE

Plomberie, chauffage, couverture,
zinguerie, travaux divers

Tél. 0 2 3 3 8 3 3 2 8 5

Tél.

SNC LECHENE GIRARD

Charpente, couverture, maçonnerie,
plomberie, travaux divers

Tél.

Tél.

Laurent TAFFORY

Artisan Peintre

Tél.

Tél.

David HOUVET

Forgeron

Tél.

COMMERCE AMBULANTS

Dépôt de pain

Place de l'église le mardi,
jeudi et samedi

à 10 h

Épicerie

Le mercredi au 6 rue
de Gevraise à 9 h30

Poissonnerie

Le mardi tous les 15 jours à 11h au
21 rue de la Saboterie

Boucherie Charcuterie

Le vendredi à 11 h
au 6 rue de Gevraise

DÉCHETTERIE

Le Theil-sur-Huisne

La Porcherie

61260 Val au Perche

02 37 49 67 81

LUNDI 13h30 - 17h30

MERCREDI 9 h - 12 h / 13 h30 - 17h30

VENDREDI 9 h - 12 h / 13 h30 - 17h30

SAMEDI 9h - 12h / 13h30 - 17h15

1 tonne
d'acier
triée et recyclée



1,5 tonne de
minéral de fer
épargnée



Informations pratiques



COVID-19

Restons mobilisés

Quelques principes simples et essentiels pour limiter la diffusion du virus

- Je me protège et je protège mon entourage en appliquant les mesures barrières.
- Je consulte immédiatement un médecin en cas de signes du COVID-19, même s'ils sont faibles ou si j'ai un doute.
- Je fais le test rapidement si le médecin me l'a prescrit.
- Je m'isole tout de suite si je suis malade ou si j'ai été en contact à risque avec une personne malade.

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

Présidente :

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Contact 0 2 3 3 2 5
57 84

Amicale des Aînés Ruraux

Président :

Jean-Louis PIGEON

Contact :

Jean-Louis JOYOT
au 0 2 3 3 7 3 0 1
16

L'Amicale se réunit le
premier Jeudi de chaque
mois sauf en juillet et août

PERMANENCES POUR PRÉLÈVEMENTS MÉDICAUX ET SOINS

Cabinet infirmier du Theil : 0 2 3 7 4 9 6 1 6 3

→ Saint-Germain-de-la-Coudre
Espace Raymond et Claude Bru
le mercredi matin de h à h sans rendez-vous.

→ Le Theil-sur-Huisne,
Foyer logement, 20 rue du Ruisseau,
Tous les jours sur rendez-vous 02 37 49 61 63
Le mardi, mercredi et vendredi de 11h à 11h30
sans rendez-vous

SALLE DES FÊTES

Réservation au 02 33 25 93 25

<u>Capacité</u>	100 personnes
<u>C a u t i o n</u>	500 €
<u>Acompte à la réservation</u>	70 €
<u>Obligation</u>	Présenter un certificat d' a s s u r a n c e
<u>Frais électricité et chauffage</u>	Sur relevé compteur EDF
<u>Location 1 journée</u>	170 €
<u>Location + journée suivante</u>	+ 8 0 €
<u>Soit pour un WE complet</u>	250 €
<u>Réduction habitants de la Commune 1 fois par an et par foyer pour 1 WE</u>	- 5 0 €
<u>Vin d'honneur</u>	70 €
<u>Vaisselle</u>	35 €
<u>Location des couverts</u>	15 €
<u>Forfait ménage</u>	50 €

